|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/600** | Le 14 janvier 2013 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux  
travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications   
et aux établissements universitaires participant aux  
travaux de l'UIT-R**

**Objet**: **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications   
(Service de radiodiffusion), Genève, 26 avril 2013**

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT‑R aura lieu à Genève le 26 avril 2013, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/81](http://www.itu.int/md/R00-SG06-CIR-0081/en)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite pour les contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 6 | 26 avril 2013 | Vendredi 19 avril 2013 à 16 heures UTC | Vendredi 26 avril 2013 à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG06/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg6@itu.int](mailto:rsg6@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 6, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg6/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R12-SG06.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG06-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

En accord avec le Président de la Commission d'études 6, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, des ordinateurs portables, en nombre limité, sont mis à la disposition des personnes qui n'en ont pas. Veuillez vous adresser au bureau d'enregistrement pour obtenir des informations supplémentaires.

# 5 Interprétation

Etant donné que la réunion est prévue avec interprétation, veuillez noter que celle-ci ne sera assurée qu'à la demande des Etats Membres. Les demandes d'interprétation doivent être envoyées à l'adresse [rsg6@itu.int](mailto:rsg6@itu.int) au moins un mois avant le début de la réunion, c'est‑à‑dire le 26 mars 2013 au plus tard. Il est indispensable que ce délai soit respecté pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires pour l’interprétation.

# 6 Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues disponibles (c'est-à-dire dans toutes les langues pour lesquelles une demande a été faite – voir le § 5), grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS).

Les participants à distance désireux de participer activement aux travaux (par exemple en présentant une contribution) devront s'inscrire au préalable à la réunion (voir le § 7) et coordonner, au moins un mois avant la réunion, leur participation active avec le Conseiller responsable.

On trouvera davantage d'informations concernant la participation à distance à l'adresse suivante: [www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/](http://www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/).

# 7 Participation/Demande de visa

L'inscription des délégués/participants à la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé aux Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'inscription relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités de la Commission d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs et des informations précises concernant les demandes de visa peut être consultée à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation d'inscription qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

François Rancy  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes**: 2

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Projet d'ordre du jour de la deuxième réunion de la   
Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 26 avril 2013)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion précédente ([Document 6/93](http://www.itu.int/md/R07-SG06-C-0093/en))

**5** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail

**5.1** Groupe de travail 6A

**5.2** Groupe de travail 6B

**5.3** Groupe de travail 6C

**6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

**6.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)

– Décision de demander l'adoption du texte par la Commission d’études

– Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre

**7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**8** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**9** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**10** Examen d'autres contributions

**11** Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R

**12** Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

**13** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales

**14** Calendrier des réunions

**15** Divers

C. DOSCH  
 Président de la Commission d'études 6   
 des radiocommunications

Annexe 2  
  
Sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études 6 et pour   
lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Caractéristiques d'un système de réception de référence pour la planification des fréquences utilisées par les systèmes de télévision numérique de Terre (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT‑R BT.[DTVRX] – voir l'Annexe 2 du [Document 6A/170](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-00170/en))

Lignes directrices pour l'évaluation de l'incidence des rayonnements et des émissions sur les systèmes de radiodiffusion de Terre (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R BS./BT.1895 – voir l'Annexe 3 du [Document 6A/170](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0170/en))

Critères de planification de la radiodiffusion multimédia de Terre pour la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ETMMPLAN] – voir l'Annexe 4 du [Document 6A/170](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0170/en))

Méthodes d'évaluation de la qualité de réception objective des signaux de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre du système B spécifié dans la Recommandation UIT-R BT.1306 (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1735 – voir l'Annexe 5 du [Document 6A/170](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0170/en))

Groupe de travail 6B

Transport de programmes de TVHD 3D destinés à l'échange international de programmes de radiodiffusion (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[3D-BRR] – voir l'Annexe 1 du [Document 6B/78](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0078/en))

Mécanismes de multiplexage et de transport des systèmes de radiodiffusion multimédia pour la réception mobile (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[MTMM] – voir l'Annexe 2 du [Document 6B/78](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0078/en))

Eléments de contenu des systèmes de radiodiffusion multimédia pour la réception mobile (Avant‑projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[CEMM] – voir l'Annexe 3 du [Document 6B/78](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0078/en))

Spécifications générales des systèmes intégrés de radiodiffusion large bande centrés sur la radiodiffusion et leur utilisation envisagée (Avant-projet de nouvelle Recommandation – voir l'Annexe 4 du [Document 6B/78](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0078/en))

Groupe de travail 6C

Configurations du champ sonore des systèmes sonores stéréophoniques multicanaux évolués [fondés sur les canaux] pour la production de programmes (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[ADV-MULTICHSOUND] – voir l'Annexe 2 du [Document 6C/105](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0105/en))

Pratiques d'exploitation concernant l'intensité sonore dans l'échange international de programmes de télévision numérique (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1864 – voir l'Annexe 3 du [Document 6C/105](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0105/en))

Méthode d'évaluation subjective du niveau de qualité intermédiaire des systèmes de codage (Avant‑projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1534-1 – voir l'Annexe 4 du [Document 6C/105](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0105/en))

Valeurs des paramètres pour l'évaluation de programmes finis de TVHD dans un environnement d'observation de référence (Avant-projet de nouvelle Recommandation – voir l'Annexe 5 du [Document 6C/105](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0105/en)).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_